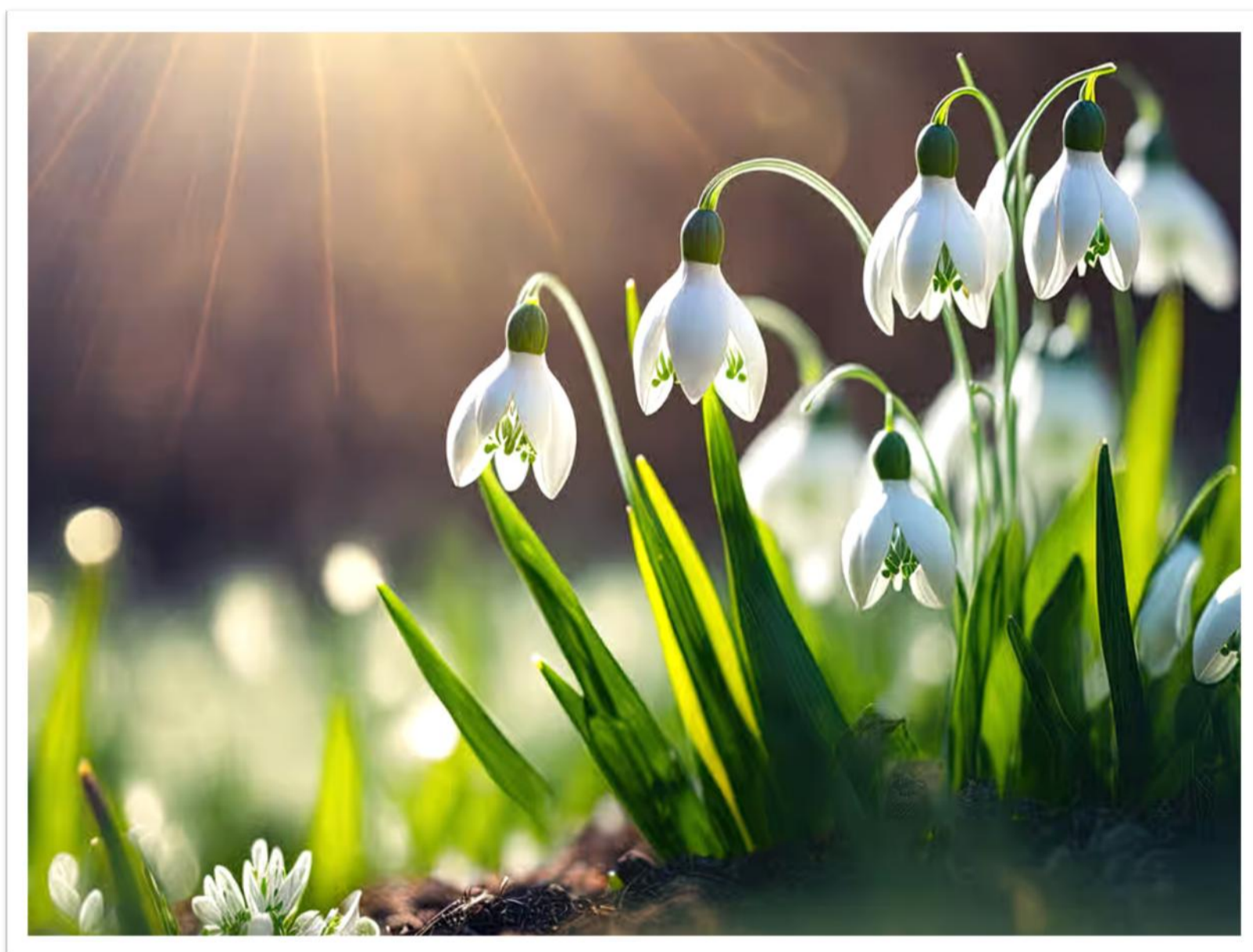


L'ECHO

Hordinois



CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

La célébration de la fin de la guerre d'Algérie de 1962 aura lieu le

MERCREDI 19 mars 2025

- 17h30 : Messe en l'honneur des victimes
- 18h15 : Rassemblement sur la Place
- 18h30 : Défilé jusqu'à la Stèle du 19 mars suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES MÉDAILLES D'HONNEUR

Depuis le 1er février 2020 les demandes de médailles d'honneur se font uniquement en ligne sur le portail « démarches simplifiées » :

Pour effectuer vos demandes

- 1- recopiez le lien correspondant à la médaille demandée,
- 2- suivez les étapes pour accéder au formulaire,
- 3- remplissez le formulaire, joignez les pièces demandées et validez.

➔ Pour effectuer une demande de **médaille d'honneur agricole** :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

➔ Pour effectuer une demande de **médaille d'honneur régionale, départementale et communale** :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

➔ Pour effectuer une demande de la **médaille d'honneur du travail**, l'employeur ou le candidat dépose la demande :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>



Dès que les promotions sont clôturées, les diplômes, toujours édités par les services de l'Etat, seront envoyés aux communes de résidence des récipiendaires, comme actuellement, ce qui permettra aux Maires d'organiser les cérémonies de remise des diplômes.

LE MARCHÉ DU VILLAGE

**Le marché hebdomadaire
est installé sur la Place
chaque vendredi matin.**

(Rôtisserie, poissonnerie, primeur, chevaline, pizzeria)



CAMP D'ADOS



Face à la mer - Sète du 19 juillet au 1er août 2025

Séjour ouvert de 14 ans au plus tard le jour du départ et moins de 18 ans le jour du retour



LA SITUATION ET L'ENVIRONNEMENT

Le séjour se déroule à Sète, ville authentique située entre la Méditerranée et l'étang de Thau. Cette véritable station balnéaire avec ses maisons colorées et ses canaux est l'un des principaux ports de la Méditerranée. La Corniche de Sète présente un paysage atypique de petites criques de sable fin et d'eau transparente dominées par des falaises calcaires.



LE CENTRE DE VACANCES

Adresse : Le Lazaret - La Corniche, 223 Rue Pasteur Benoît, 34200 Sète

Le village vacances « Le Lazaret » 3*** est situé sur la célèbre corniche de Sète. Il est implanté sur un terrain ombragé de 3 hectares dans la pinède, au bord de la Méditerranée, avec accès privatif à la plage. Les jeunes sont hébergés dans un bâtiment avec vue sur la mer composé de chambres de 2 à 4 lits et de sanitaires collectifs. Une salle d'activités est à disposition du groupe ainsi que de nombreux aménagements extérieurs qui en font un lieu très convivial.

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

- Stand up Paddle,
- Bouée tractée,
- Promenade en bateau
- Visite de la ville de Sète
- Parcours aventure et excursion au Pont du Diable,
- Une journée dans un parc aquatique à Agde,
- Veillées à thème chaque soir
- Canoë,
- Piscine,
- Baignades en mer
- Activités manuelles et d'expressions, grands jeux



LE TRANSPORT En car de nuit au départ d'Hordain

Les dossiers sont à retirer au centre administratif (accueil) à **partir du mercredi 12 février 2025 jusqu'au vendredi 14 février 2025 inclus.**

Aucun dossier ne sera remis en dehors de ces dates.

Les dossiers sont à déposer **complets sans le règlement** au centre administratif jusque mercredi 19 février inclus (fermeture à 17h30). Une urne sera mise à votre disposition. Une fois les inscriptions closes, une facture vous sera envoyée par mail.

QF (quotient familial)	TARIFS
Inférieur à 600	88 €
De 600 à 800	110 €
De 800 à 1 200	132 €
Supérieur à 1 200	145 €
Extérieurs non autorisés	



Le nombre de places est limité à 35 jeunes maximum.

« J'entretiens mon trottoir ! »

La Commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen pour maintenir notre village propre et accueillant .



« Chaque habitant doit entretenir son trottoir et son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

Règlement Sanitaire Départemental

(art.32)

La commune a fait le choix du zéro-phytosanitaire, afin de préserver son environnement.

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage

Si vous êtes dans l'impossibilité d'entretenir votre trottoir, veuillez prévenir le Centre Administratif au 03.27.21.72.72.

N'oubliez pas de libérer les trottoirs de vos poubelles après chaque collecte effectuée.

Pensez à la sécurité de chacun.

Petit Rappel :

Les bacs sont à sortir le **DIMANCHE** après 19h.

Le ramassage s'effectue le **LUNDI** entre 6h et 21h.

Le bac est à rentrer après la collecte.

Les semaines impaires : collecte des déchets ménagers, emballages recyclables et emballages en verre.



Les semaines paires : collecte des déchets ménagers.



HORDAIN SUPER LOTO

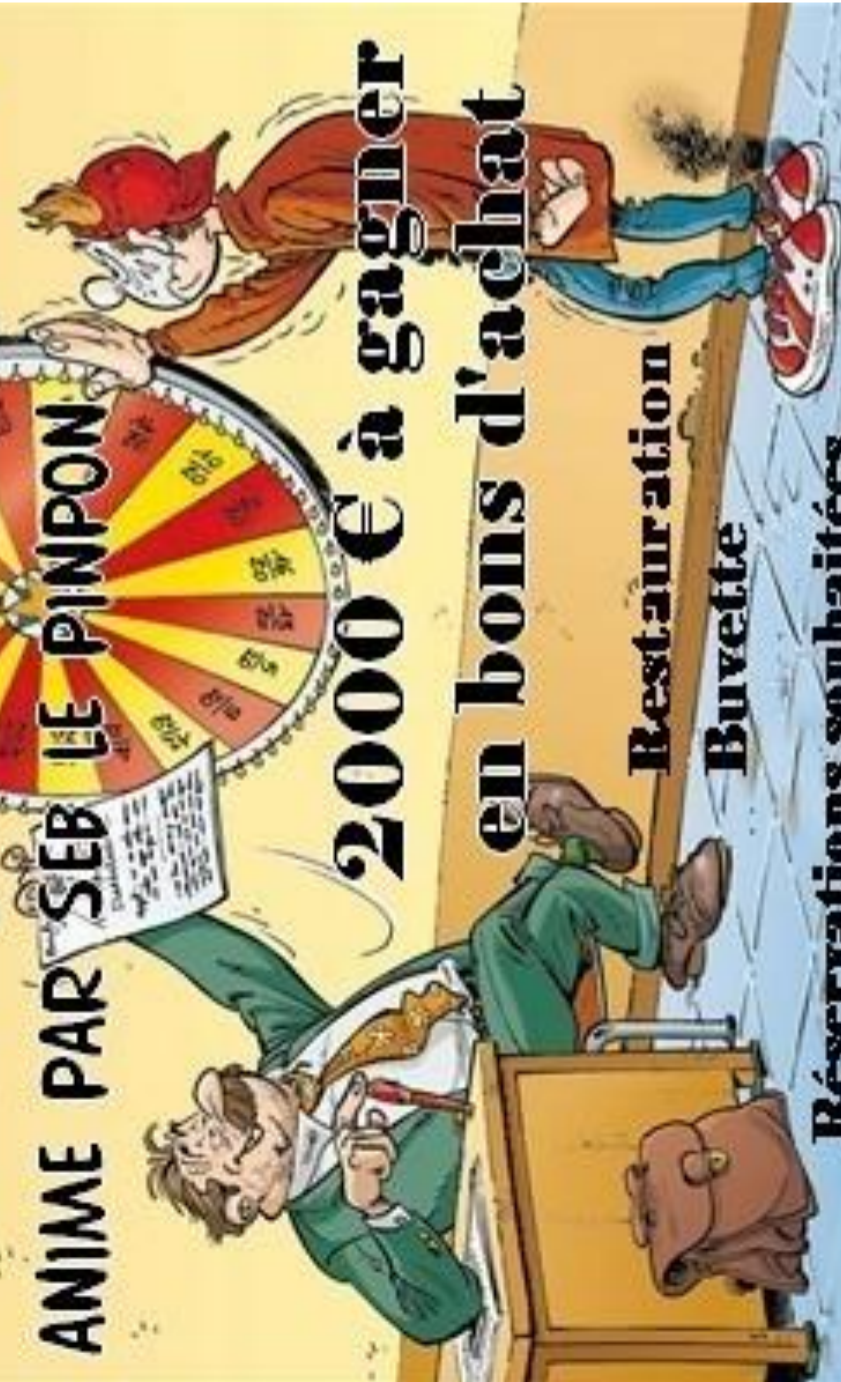
ORGANISÉ PAR L'AMICALE LAIQUE

LE SAMEDI 1 MARS

SALLE MANDELA

Ouverture des portes à 15h et début des jeux à 18h

ANIMÉ PAR **SEB LE PINPON**



2000 € à gagner

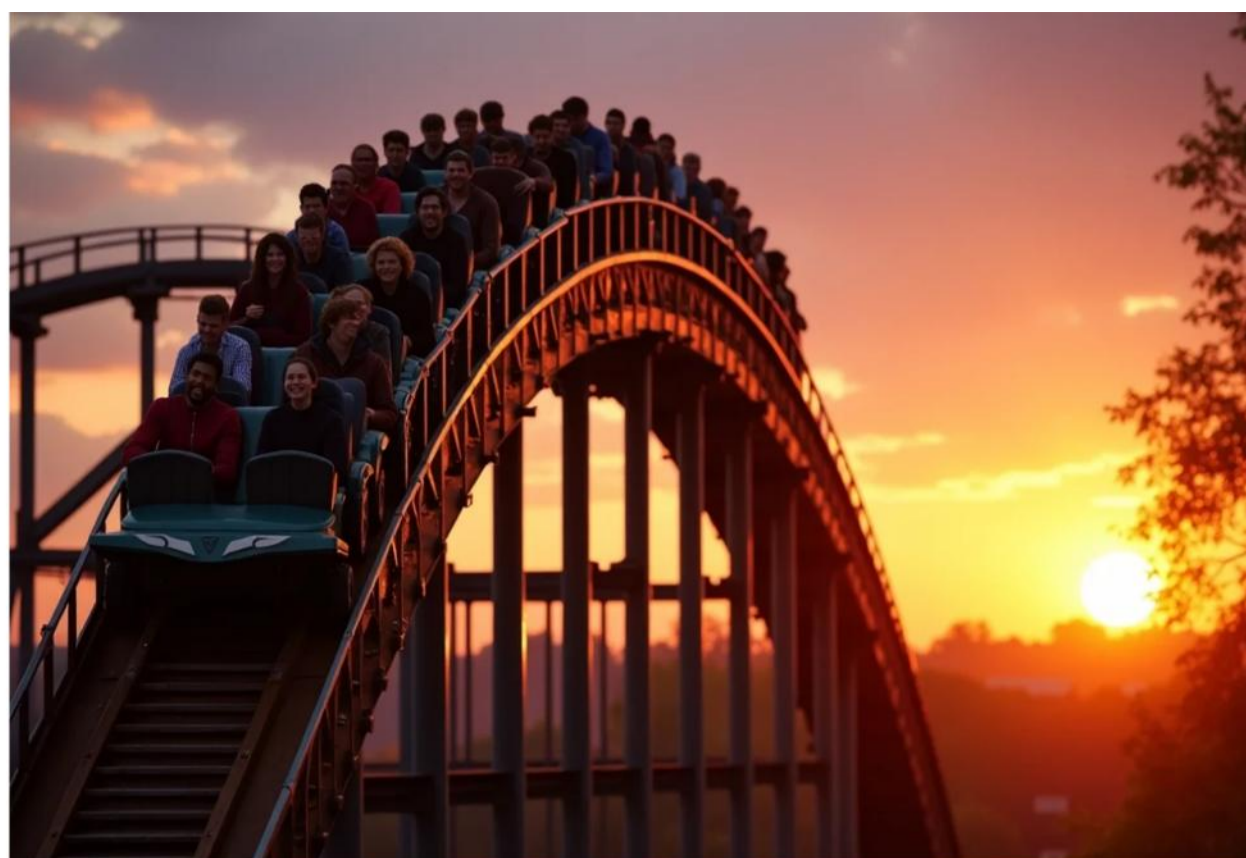
en bons d'achat

Restauration

Buvette

Réservations souhaitées

Par SMS au 06 64 53 06 38



L'Amicale Laïque organise comme chaque année une sortie pour tous les adolescent(e)s de Hordain âgé(e)s de 13 ans à 17 ans ...

...Et cette année on vous embarque dans les montagnes Russes du parc Walibi !

Des bénévoles de l'Association encadreront la sortie. Les participants auront le choix de rester sous leur responsabilité ou en quartier libre.
Attention à bien remplir l'autorisation des parents ci jointe.

Le parc se trouvant en Belgique une pièce d'identité en cours de validité est **OBLIGATOIRE** (ou passeport). Mettre une copie pour l'inscription et avoir le document original le jour J.

La sortie aura lieu le **Jeudi 17 Avril**
RDV à l'arrêt de Bus de la salle Mandela à Hordain à **8h !!!**

Vous êtes partant(e)s alors inscrivez vous sans tarder les places sont limitées !!!

Participation de 5 Euros à régler à l'inscription!!!

Bulletin d'inscription et sortie de territoire ci joint à remettre au plus tard le **24 mars**
dans la boîte aux lettres de :

Mme Charlet Lucie 19 rue Jean Jaures Hordain

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre _____⁽²⁾
(Préciser : _____)

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



Participant

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Responsable légal : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Mail : _____

Responsable légal 2 : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Mail : _____

Personnes et numéro à prévenir en cas d'urgence :

-
-
-

Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____ responsable
légal de _____ :

*Autorise le quartier libre dans le parc et décharge l'association de toute
responsabilité.

*N'autorise pas le quartier libre dans le parc . L'enfant restera avec les
bénévoles de l'association pour la journée dans le parc.

Rayer la mention inutile

LA MUNICIPALITE D'HORDAIN
FÊTE **LA ST PATRICK** AVEC LE

Concert

Irish Coffee Group

MUSIQUES ET CHANSONS TRADITIONNELLES IRLANDAISES



SAMEDI
15 | MARS
2025
20H30

Des cordes, du vent, du rythme et de la bonne humeur ... Préparez-vous à rêver et à bouger, car il vous sera difficile de rester bras croisés et pieds posés.

Espace Nelson Mandela à Hordain

Petite restauration
et buvette
à partir de 19h30

ENTREE GRATUITE



I.P.N.S.



Horaires d'ouverture
du Centre Administratif

Lundi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30

☎ 03.27.21.72.72
mairie.hordain@orange.fr
<https://hordain.fr>



I.P.N.S.